



L'entretien « conseil post jury » avec des candidates au Diplôme d'Etat d'aide-soignante par la VAE¹ : un outil au service du projet professionnel.

Etude commandée par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes 2015 2017
(réalisée entre juin et novembre 2018)

Myriam VARTORE FASE CONSULTE SAS
& **Christine AULAGNER** AVAETSS

¹ Validation des acquis de l'expérience

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
1- METHODE	3
2- RESULTATS	5
1°) Présentation des candidats ayant bénéficié d'un entretien post jury pour la VAE d'aide soignant – échantillon de l'enquête	5
Le taux de réponse : 53 %	7
Le GENRE : sans surprise	7
La répartition géographique des candidats : le Rhône et l'Ain les plus représentés.	7
2°) Quelle a été la suite du parcours de certification ?	7
1/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs CPJ depuis plus de 18 mois : Poursuite principale en VAE, Plus de 45 % de diplômées	9
2/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs cpj entre 1 an et 18 mois, poursuite principale en VAE, + 43 % de diplômées	10
3/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs CPJ entre 6 mois et 1 an, poursuite principale en VAE, + 44 % de diplômées	10
4 / Analyse globale	10
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

AVAETSS², dans le cadre de son activité d'accompagnement VAE, initialement en région Rhône-Alpes, aujourd'hui Auvergne-Rhône-Alpes, avait identifié avec la DRJSCS Rhone-Alpes³, l'importance des deux étapes clés dans la démarche de VAE : en amont et en aval du passage en jury. A ce titre, depuis 2009, la DRJSCS avait confié à AVAETSS en plus d'une mission de promotion de la VAE dans le secteur sanitaire et social, une mission de Conseil en amont du jury (Aide au choix du diplôme). En 2015, une nouvelle mission de Conseil "post jury" est alors confiée à AVAETSS.

Cette prestation d'appui technique, "conseil post jury" vise à soutenir les candidat.es qui n'ont aucune validation ou qui ont obtenu une validation partielle lors de leur passage en jury. La tentation d'abandonner son projet du fait de ce résultat peut être grande et il est très difficile d'avoir une réelle visibilité sur ce que deviennent ces candidats, aucune enquête n'ayant vraiment été faite à cette époque sur les candidats en validation partielle⁴.

Cette prestation Conseil Posts Jury, renvoie à plusieurs dimensions :

- **Relationnelle** : réassurer et soutenir le candidat dans cette étape et le remobiliser sur la poursuite de son parcours ;
- **Conseil** : expliciter les possibilités, analyser les besoins et accompagner dans le choix du parcours le plus pertinent ;
- **Opérationnelle** : accompagner à la mise en oeuvre opérationnelle du parcours qui suppose la capacité à solliciter et mobiliser un vaste réseau d'acteurs.

Initialement pensée comme une réponse individuelle et à la demande comme pour le conseil en amont du jury (l'Aide au choix du diplôme et au livret 1), il a finalement été convenu de privilégier un seul diplôme à titre expérimental. En effet, le DEAS est la **certifications la plus demandée en Rhône-Alpes** y compris en comptant les autres certificateurs (à l'image du territoire national - chiffres

² Association pour la Validation des acquis de l'expérience dans les métiers du travail social et de la santé. Emanation de 11 centres de formation du secteur sanitaire et social qui lui ont délégué la VAE, tout en étant partie prenante des instances associatives d'AVAETSS.

³ Direction Régionale de la jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale devenu depuis la DRDSCS (et Départementale) Auvergne-Rhône-Alpes.

⁴ Depuis, la DIRECCTE Rhône-Alpes a lancé une étude statistiques intercertificateurs sur ... candidats. Cette étude⁴ Et confirme l'importance que revêt

de 2012⁵) :

DEAS	699
DEAVS	501
CAP petite enfance	384
DEAP	256
DEES	252
Total	2092

C'est également une certification dont le taux moyen de validation totale est peu élevé (entre 35 et 40 % dans les trois années qui ont précédé). En effet, nombre de candidates⁶ exercent leur activité dans le secteur des personnes âgées (EHPAD...) et si elles sont souvent en fonction d'aide-soignante, leur expérience pêche, du fait de l'environnement professionnel insuffisamment médicalisé. Deux à trois modules ressortent systématiquement comme des modules sur lesquels ces profils de professionnelles butent pour obtenir une validation totale. Ces constats ont alors amené à privilégier ce diplôme pour expérimenter l'entretien post jury.

1- METHODE

L'enjeu principal est d'éviter les abandons de parcours de certification à ce moment-clé : pouvoir échanger avec un professionnel⁷, prendre du recul sur la manière dont s'est passé le jury, entendre les préconisations et sur cette base se projeter dans un avenir. Il s'agit d'identifier quelles peuvent être les meilleures voies d'accès à la certification, après avoir bien appréhendé ce qui s'est passé lors du jury :

- poursuivre en VAE,
- demander un accompagnement VAE s'il n'y en a pas eu,
- chercher une période d'immersion professionnelle dans un autre tablissement (par exemple en secteur hospitalier) afin de faire un "détour d'expérience",
- rejoindre la formation partielle en formation continue si le constat est fait que l'expérience n'est pas suffisante pour les domaines de compétences restant à obtenir.
- mixer les voies d'accès (un Domaine de compétence en VAE, un autre en formation...).

Ces entretiens sur le fond, sont suivis de contacts réguliers avec un intervenant technique qui peut soutenir ensuite le candidat dans son rapport à l'employeur en cas de besoin, ou de recherche de

⁵ Bibliographie annexe 3, partie VAE en Rhône-Alpes » : tableau de bord PRAO 2012 et 2014

⁶ Nous avons choisi de féminiser le terme de candidat.e ici référé.e au diplôme d'Aide-soignant.e, la grande majorité des personnes reçues, voire la totalité étant du sexe féminin : nous mettrons donc « candidates ».

⁷ AVAETSS propose un intervenant formateur qui connaît à la fois bien la formation initiale et la VAE afin de bien pouvoir le conseiller dans ses choix.

financements. Ainsi, la spécificité de cette prestation conseil "post-jury" est de reposer sur l'intervention coordonnée de 2 interlocuteurs différents mais complémentaires:

- Un intervenant conseil, accompagnateur, expert en VAE, pour aider à la construction d'un parcours post-jury professionnalisant;
- Un intervenant technique expert sur les financements et le réseau d'acteurs de la VAE, chargé d'apporter un appui opérationnel à la mise en oeuvre du parcours préalablement défini (incluant des temps de face à face en présentiel ou à distance via le téléphone ou skype et des temps d'interventions au profit de la personne).

Cette prestation Conseil est mise en oeuvre sur les sites de Lyon, Valence, Grenoble, Feurs et Bourg-en-Bresse, et s'effectue au téléphone pour les autres départements où AVAETSS n'est pas présent physiquement. Elle vise entre 80 et 100 bénéficiaires par an.

Chaque année, depuis 2015 AVAETSS rend compte à la DRDJSCS : d'un point de vue quantitatif des demandes d'entretiens et d'un point de vue plus qualitatif sur certains indicateurs : profils des bénéficiaires; origine géographique, conclusions de la prestation de conseil.

L'enquête que nous vous présentons aujourd'hui vise à mieux connaître ce que les candidates sont devenues depuis leur entretien Conseil post jury et si elles ont poursuivi leur projet de certification (les interruptions de parcours), par quelles voies, et l'impact qu'a pu avoir, ou non ce temps d'entretien dans l'après coup du jury.

Ces conseils post jury ont démarré en octobre 2015. La DRDJSCS Rhone-Alpes organise entre 3 et 4 sessions de jurys VAE par an pour ce diplôme du fait de la forte demande et pour ne pas faire attendre les candidats. Pour cette enquête démarrée en juin 2018, nous avons retenu les sessions de :

- En 2015 : octobre & décembre
- En 2016 : Février, juin, octobre & décembre
- En 2017 :mars, juillet & décembre.

Soit 7 sessions.

Toutes les candidates ont d'abord été contactées par mail, puis téléphone. Par mail, nous les avons invitées via un lien internet à remplir le questionnaire. Nous avons prévu de contacter les candidates n'ayant pas de mail par téléphone et de rappeler celles qui n'avaient pas répondu par mail. Les mails n'ont donné **AUCUN** résultat. Ce mode de communication n'est visiblement pas adapté pour ce public.

Dans un second temps, toutes les candidates ont donc été contactées par téléphone. En cas d'absence un message leur était laissé pour argumenter notre demande de rendez-vous téléphonique. Les appels de l'AVAETSS ont généralement été bien accueillis avec un taux moyen de retours de 53 %. Les candidates ayant réussi depuis l'entretien ont montré une certaine fierté à exprimer leur réussite et à parler de leur parcours VAE, tandis que celles ayant échoué partiellement ont pu exprimer encore le besoin de conseils, pour poursuivre leur processus de formation (droits à la formation, financements, organismes compétents pour les accompagner).

2- RESULTATS

1°) Présentation des candidats ayant bénéficié d'un entretien post jury pour la VAE d'aide soignant – échantillon de l'enquête

La DRDJSCS accompagne les résultats d'un courrier proposant l'entretien gratuitement et les candidates contactent alors AVAETSS via un bulletin d'inscription (dirigé vers AVAETSS). Elles sont reçues entre un mois à un mois et demi après le jury. Le taux moyen de contacts vers AVAETSS pour un entretien est de 40,00 %⁸. 60 % des candidates ne demandent donc pas un entretien suite à leur validation partielle. Au final, une fois déduites les personnes qui sont venues deux fois à l'entretien, celles dont le numéro ne fonctionnaient plus et celles qui n'ont pas répondu malgré les relances ni rappelé, 96 personnes ont répondu au questionnaire par téléphone (voir tableau ci-dessous).

⁸ Sur la base de 4 sessions où nous pouvons effectuer le ratio (nombre de courriers envoyés, nombre de demandes d'entretiens : sessions de Octobre et décembre 2015, juin 2016 et février 2017) : 123 demandes d'entretiens sur 305 courriers.

	Session	Nbre d'inscrits	Nbre contactés	Non réponses	Entretiens tel effectués	Tx de réponse
Entretien post Jury plus de 18 mois avant sondage	Sept/Oct 2015	34	31	14	17	54,48%
	Déc 15	29	28	12	16	57,14%
	Fevrier 16	16	14	6	8	57,71%
	Juill 16	44	36	29	7	19,44%
	Oct/déc 16	21	17	3	14	82,35%
	TOTAL + 18 mois		144	126	64	62
Entretien post Jury entre 1 an et 18 mois	Mars , 17	25	15	4	7	46,00%
	Juin 17	26	18	4	9	50,00%
	TOTAL 1 ans à 18 mois		37	33	8	16
entretien post Jury 6 mois avant le sondage	Déc 17	37	21	3	18	85,70%
	TOTAL 6 mois avant		87	21	3	18
TOTAL GENERAL		232	180	75	96	53,33%

L'écart entre le nombre d'entretiens effectués et les personnes contactées tient au fait que nous n'avons pas contacté les personnes qui avaient déjà eu un entretien et qui avaient été contactée précédemment pour l'enquête, ou du fait que le numéro ne fonctionnait plus. Ensuite les personnes nous ont répondu ou pas pour l'enquête. Le pourcentage est calculé sur le nombre de réponse / nombre de personnes contactées.

Nous avons réparti cet échantillonnage en 3 groupes d'enquête : nous pensions par ce biais analyser l'impact de la durée sur la nature du parcours, en particulier pour les personnes qui auraient entamé une formation partielle, et analyser les taux de certification totale probable (plus de temps pour repasser en jury VAE ou terminer par la formation) :

- Les personnes ayant obtenu leur entretien conseil post jury 18 mois avant l'enquête (62 personnes/99 inscrits) ;
- Les personnes ayant obtenu leur entretien conseil post jury entre 1 an et 18 mois avant l'enquête (16 personnes/28 inscrits initialement) ;
- Les personnes ayant obtenu leur entretien conseil post jury entre 6 mois et 1 an avant l'enquête (18 personnes/27 inscrits initialement).

LE TAUX DE REPONSE : 53 %

Il est, en général est conséquent : presque 70 % de retour. Cela nous a agréablement surprise. Il n'est pas significatif par groupe au regard de la période de l'entretien. Le premier groupe (plus de 18 mois) répond plus que le second (entre un an et 18 mois). Cependant, le dernier groupe (6 mois avant le sondage) est plus réactif, nous pouvons donc penser malgré tout que plus l'entretien est récent, plus il garde du sens pour la personne.

LE GENRE : SANS SURPRISE

Concernant le genre des personnes interrogées, sans surprise, d'après le tableau de répartition ci-dessous, l'ensemble des candidat.es interrogé.es sont représenté.es par 91,6% de femmes et 8,4% d'hommes. Ce taux masculin/féminin est sensiblement identique aux chiffres généraux du métier.

	nbre d'hommes	nbre de femmes	Nbre TOTAL
Entretien post Jury plus de 18 mois avant sondage	3	59	62
Entretien post Jury entre 1 an et 18 mois	1	15	16
entretien post Jury 6 mois avant le sondage	1	17	18
TOTAL GENERAL	5	91	96
TOTAL en %	5,20%	95,34%	100,00%

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS : LE RHONE ET L'AIN LES PLUS REPRESENTES.

Le Rhône représente 32% des candidats à l'entretien post jury, l'Ain arrive en seconde position avec 12 % des candidats. L'Isère et la Loire sont assez significatifs dans les demandes de RV avec respectivement 10 % et 9 %. Les autres départements sont moins significatifs. Il est à noter qu'AVAETSS n'étant pas présent sur cette période physiquement en Savoie et Haute Savoie, les entretiens se sont passés par téléphone pour 7% des candidates.

2°) Quelle a été la suite du parcours de certification ?

Le tableau ci-dessous reprend pour chacun des trois groupes de référence, le parcours suivi après l'entretien post jury. D'une manière générale, nous pouvons voir qu'une grande majorité redépose un livret 2 pour repasser devant le jury (80,11 %), et ce dès la session suivante pour 61%. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que **le passage en jury devient alors un élément du parcours de VAE** : l'épreuve du jury permet de mieux en saisir les attentes et de se repositionner. Pour celles qui sont repassées en jury VAE un peu plus tard, il semble que le jury et l'entretien aient amenés à compléter le livret 2.

44,4 % sont aujourd'hui diplômées dont 36,7 % par la VAE, et 7,6 % par un parcours partiel de formation. 12 % sont inscrites en formation (ou ont trouvé un financement). Au total donc 19,5 % des candidates finissent ou souhaitent finir leur parcours par la formation. Ce nombre augmente avec l'antériorité de l'entretien : l'effet de réalité de la difficulté d'obtenir la certification par la VAE amène dans le temps à se repositionner. Le choix du départ de la VAE n'est pas remise en cause pour terminer leur certification tant qu'il n'y a pas prise de conscience des limites de cette voie d'accès au diplôme, dans certains cas, n'a pu être prise en compte.

Le fait de se faire accompagner dans cette seconde partie de parcours n'est pas significatif, et l'option d'une période d'immersion professionnelles n'est pas parlante. Il est difficile de savoir si le peu de demandes d'accompagnement vient du fait du candidat ou des problèmes de financements (employeurs ou personnels), la question n'ayant pas été posée.

6 % ont interrompu leur projet professionnel après le passage en jury et l'entretien conseil post jury. Nous pouvons faire l'hypothèse que le pourcentage est de fait supérieur si l'on intègre le pourcentage de candidates n'ayant pas demandé d'entretien, celles qui le demandent étant les plus mobilisées. Mais nous n'avons là aucun moyen de le vérifier à ce jour.

NB les chiffres sont supérieurs du fait qu'il est possible de répondre à 2 questions

	CPJ depuis + de 18 mois		CPJ entre 1 an et 18 mois		CPJ entre 6 mois et 1 an		TOTAL	
	total	%	total	%	total	%	total	%
Ont redéposés dans l'année suite à l'entretien Post Jury	47	75,80%	13	81,25	15	83,33	75	80,1
lors de la session suivante	34	54,8%	11	68,75	11	61,1	56	61,5
Dans les 6 à 8 mois	13	20,7%	2	12,5	4	22,2	19	18,4
Poursuivent en VAE mais n'ont pas redéposés	15	24,5%	7	43,75	4	22,22	26	30,15
Dont avec accompagnement	9	14,5%	4	25	2	11,1	15	16,88
Dont sans accompagnement	6	9,68%	3	18,75	2	11,1	11	13,2
avec immersion professionnelle								
sans immersion professionnelle								
Ont validés partiellement par la VAE et souhaitent finaliser par la formation	8	12,90%	2	12,5	2	11,11	12	12,1
Sont déjà inscrit en OF	1	1,61%	1	6,25	2	11,1	4	6,3
Ont trouvé un financement	1	1,61%	1	6,25	1	5,5	3	4,4
Sont aujourd'hui diplômées	28	45,2%	7	43,75	8	44,44	43	44,4
par la VAE uniquement	21	33,90	6	37,5	7	38,8	34	36,73
suite à l'intégration d'une formation en module complémentaire	7	11,30%	1	6,25	1	5,5	9	7,6
Ont arrêté leur projet de certification	4	6,45%	1	6,25	1	5,5	6	6,06

1/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs CPJ depuis plus de 18 mois : Poursuite principale en VAE, Plus de 45 % de diplômées

- 75,80% des candidats ont redéposé leur livret 2 depuis leur entretien ;
- 54,8% ont redéposé lors de la session suivante ;
- 24,5% poursuivent par la VAE, sans avoir encore redéposé. Parmi elles les 3/5èmes souhaitent solliciter un accompagnement, alors que les autres déposeront seuls ;
- 12,9% des candidats ont validé partiellement et souhaitent poursuivre par la formation. Parmi elles 1/8ème ont déjà trouvé un financement ainsi qu'un organisme de formation pour finaliser leur projet VAE.
- 45,2% sont diplômés aujourd'hui, dont 33,9% par la VAE et 6,45% par la formation en module partiel;
- 6,45% ont arrêté et ne souhaitent pas poursuivre et finaliser l'obtention des modules restants.

2/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs cpj entre 1 an et 18 mois, poursuite principale en VAE, + 43 % de diplômées

- 81,25% des candidats ont redéposé leur livret 2 depuis leur entretien ;
- 68,65% ont redéposé lors de la session suivante ;
- 43,75% poursuivent par la VAE mais n'ont pas redéposés. Parmi elles 25% souhaitent solliciter un accompagnement alors que les autres déposeront en candidats libres ;
- 12,5% des candidats ont validés partiellement et souhaitent poursuivre par la formation. Parmi eux 1 candidat sur 2 a déjà trouvé un financement ainsi qu'un organisme de formation pour finaliser leur projet VAE ;
- 43,75% sont diplômés aujourd'hui dont 37,5% par la VAE et 6,25% par la formation en module partiel ;
- 6,25% ont arrêté et ne souhaitent pas poursuivre et finaliser l'obtention des modules restants.

3/ Parmi les personnes ayant réalisé leurs CPJ entre 6 mois et 1 an, poursuite principale en VAE, + 44 % de diplômées

- 83,33% des candidats ont redéposé leur livret 2 depuis leur entretien ;
- 61,11% ont redéposé lors de la session suivante ;
- 22,22% poursuivent par la VAE mais n'ont pas redéposé. Parmi elles la moitié souhaite solliciter un accompagnement, alors que l'autre moitié déposera en candidat libre.
- 11,11% des candidats ont validés partiellement et souhaitent poursuivre par la formation. Parmi eux 1/8eme ont déjà trouvé un financement ainsi qu'un organisme de formation pour finaliser leur projet VAE.
- 44,44% sont diplômés aujourd'hui, dont 38,88% par la VAE et 5,55% par la formation en module partiel ;
- 5,55% ont arrêté et ne souhaitent pas poursuivre et finaliser l'obtention des modules restants.

4 / ANALYSE GLOBALE

Depuis la mise en place des conseils post-jury, on constate une amélioration du taux de dépôt du Livret 2 à la session suivante passant de 75,8% il y a plus de 18 mois à 83,33% pour les personnes ayant déposé il y a 6 mois.

Le taux de validation totale (ou de réussite en cas de fin de parcours en formation)

Aujourd'hui, nous pouvons constater un pourcentage de réussite quasi équivalent d'un groupe à un autre entre 43 et 45 % :

- 45,20% des personnes ayant déposé leur Livret 2 il y a plus de 18 mois sont aujourd'hui diplômées ;
- 43,75% des personnes ayant déposé leur Livret 2 entre 1 an et 18 mois sont diplômées ;

- 44,4% des personnes ayant déposé leur Livret 2 entre 6 mois et 1 an sont diplômés.

D'après ces chiffres, on peut comprendre que l'obtention du diplôme d'Aide-soignant.e par la VAE est plus rapidement acquise, car les candidats montrent plus de réactivité pour déposer de nouveau leur livret 2 à la session suivante. Pourtant la moyenne du nombre de dépôt est quasi similaire d'une tranche à une autre.

Analyse de la durée moyenne entre deux passages

La moyenne de passage est relativement constante d'un groupe à une autre puisqu'elle se situe:

- à 2,34 passages en moyenne par personne, pour ceux qui ont passé leur examen il y a plus de 18 mois ;
- à 2,06 passages en moyenne par personne, pour ceux qui ont passé leur examen entre 1 an et 18 mois ;
- 2,11 passages en moyenne par personne, pour ceux qui ont passé leur examen entre 6 mois et 1 an.

Analyse par domaines de compétences : les plus acquis dans l'ordre (M4, M5, M1, M8, M6 et 7)

Nombre de réussite par Domaine de compétence et groupe identifié

Intitulé du domaine de compétence/module	N° de DC	+ de 18 mois	1 an à 18 mois	6 mois	TOTAL
Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	M4	44	13	15	72
Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage	M5	42	13	15	70
Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie	M1	43	13	12	68
Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle	M8	41	13	13	67
Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	M6	41	13	12	66
Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	M7	41	12	13	66
Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne	M3	31	11	11	53
Apprécier l'état clinique d'une personne	M2	31	7	7	45

D'après le retour des candidates contactées, l'obtention de certains domaines de compétences paraît plus difficile que d'autres. En effet, par ordre de classement décroissant :

- Le Module "Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes" (**M4**) a été obtenu par 72 personnes sur 93 (soit par **77,41%** des candidats) ;
- le Module Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage" (**M5**) a été obtenue par 70 personnes sur 93 (soit **75,26%** des candidats) ;
- Le Module "Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie" (**M1**) a été obtenu par 68 personnes sur 93 (soit **73,11%** des candidats) ;
- Le Module "Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle" (**M8**) a été obtenu par 67 personnes sur 93 (soit **72,04%** des candidats) ;
- Les Modules (**M6 et M7**) intitulés "Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux" et "Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins" ont été obtenu par 66 personnes sur 93 (soit **70,97%** des candidats) ;
- *Le module "Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne" (**M3**) a été validé par 53 personnes sur 93 (soit **57%** des candidats) ; et le Module "Apprécier l'état clinique de la personne" (**M2**) a été obtenu par 45 personnes sur 93 (soit **48,4%** des candidats). Ces deux derniers modules, avec un taux de plus de 10 points inférieurs aux Modules 6&7, sont emblématiques de la difficulté d'acquisition ou de blocages dans l'accès à la certification pour les raisons citées en introduction. Ce sont souvent ces deux modules qui font l'objet d'une fin de parcours en formation partielle. La terme de parcours pour la VAE prend ici tout son sens, et l'articulation VAE et formation toute son importance.*

Dans le cadre de leur parcours VAE, 9,7% (9 personnes sur 93) des candidats ont pu bénéficier d'une **période de mise en situation professionnelle (PMSMP)**. Parmi eux, 5 personnes ont pu valider leur diplôme. Si il est difficile de démontrer la pertinence des PMSMP sur ce volume de candidat, les 5 ont pu exprimer la pertinence de ce "détour d'expérience" notamment en matière de travail sur la posture professionnelle et d'ouverture. Cela leur a permis, d'après les témoignages, en sortant de leur contexte institutionnel de mieux saisir comment transférer leur compétences dans un autre lieu. Par ailleurs, cela leur a permis de reformuler certaines situations en imageant, le jour du jury, par des exemples différents issues de leur PMSPM. Cela leur a également permis de travailler sur le module 2 "apprécier l'état clinique de la personne" auprès d'un public et dans un ocontexte médicalisé.

Le nombre de candidat intégrant un organisme de formation en cursus partiel a

également évolué entre la tranche de personne ayant passé leur VAE il y a plus de 18 mois et ceux ayant passé il y a 6 mois à 1 an. On constate entre les différentes catégories une évolution croissante des chiffres :

	CPJ depuis + de 18 mois		CPJ entre 1 an et 18 mois		CPJ entre 6 mois et 1 an	
	total	%	total	%	total	%
Ont validés partiellement par la VAE et souhaitent finaliser par la formation	8	12,90%	2	12,5	2	11,11
Sont déjà inscrit en OF	1	1,61%	1	6,25	2	11,11
Ont trouvé un financement	1	1,61%	1	6,25	1	5,55

- 1,61% des candidates ayant obtenu partiellement leur diplôme il y a plus de 18 mois ont continué leur parcours de formation en organisme de formation ;
- 6,25% des candidates ayant obtenu partiellement leur diplôme il y a 1 an à 18 mois ont continué leur parcours de formation en organisme de formation ;
- 11,11% des candidates ayant obtenu partiellement leur diplôme par la VAE il y a 6 mois à 1 an ont poursuivi leur parcours de formation en organisme de formation.

Parmi l'ensemble des candidats devant finaliser leur diplôme en organisme de formation :

- 4 personnes sont déjà inscrites en organisme de formation ;
- 3 personnes ont déjà trouvé un financement.

CONCLUSION

Cette enquête post jury a permis de mettre en avant l'intérêt pour les candidates de s'inscrire dans une démarche d'évaluation post jury. Cette démarche leur a permis pour la plupart (90 candidats/96) de se remettre en question et se réajuster pour un nouveau passage. Cela leur a également permis, d'après leurs dires, de limiter les angoisses lors d'un nouveau passage, par incompréhension de ce qui c'était passé lors du passage précédent. Cet entretien sert donc bien l'objectif visé qui est d'éviter les abandons et de soutenir le candidat à un moment que l'on peut penser de grande fragilité.

Les entretiens téléphoniques ont permis de constater également un soutien important de la part des employeurs, généralement financeurs, sous couverts d'un financement de leur OPCA. Une petite dizaine de postes (9 sur 93) avaient été gelés à l'embauche dans l'attente de la certification de leur salarié par la VAE.

La VAE est au final pour nombre de candidat un **parcours long** : pour les candidates encore en validation partielle dans le premier groupe auourd'hui (plus de 18 mois), le projet de certification est antérieur à 2 ans et a déjà nécessité un investissement important. Nous sommes ici dans le cadre d'un diplôme accessible par la voie de la formation en une année. Il est dommageable que la finalisation du parcours ne puisse se faire plus rapidement par le biais de la formation afin que les candidates puissent valoriser vraiment leurs expériences par un diplôme reconnu. Si l'articulation VAE – formation est aujourd'hui bien admise par les IFAS qui accueillent nombre de ces candidates, les questions de financement restent probablement un frein à la formation. Nous n'avons pu mesurer dans quelle mesure l'obstacle viendrait des candidates elles-mêmes (refus de la formation). Peut être à l'occasion d'une prochaine enquête ?

Il nous semble que cette enquête montre également combien le moment du **jury**, au-delà de sa fonction première d'évaluation, **vient s'inscrire dans un parcours** dont personne ne maîtrise la temporalité. Suite à des validations partielles: les candidates vont-elles abandonner? vont-elles poursuivre? Presque une sur deux demande l'entretien⁹ et sur celles-ci presque une sur deux (environ 44 %) obtient sa validation totale que ce soit en VAE. La validation partielle du jury, à ce titre, entre complètement dans la philosophie de la démarche VAE qui est *de réussir les domaines de compétences au fur et à mesure que la compétence est effectivement acquise*. Chaque candidate qui a finalement validé son diplôme que ce soit par VAE ou formation, a pu engager, s'autoriser à se donner les moyens de son projet professionnel par ce biais, ce que peut-être, elle n'aurait pas tenté si seule la formation continue était possible. **La VAE Partielle est donc, et risque de l'être de plus en plus, une étape dans un parcours.** Cela invite les jurys à déplacer leurs représentations de la réussite : pas seulement sur le nombre de Domaines de compétences validés mais également sur le fait que les validations partielles autorisent à poursuivre leur projet, voire à entrer en formation un nombre de professionnelles conséquent (ici sur les 96 personnes seules 4 ont interrompu leur projet). Il serait intéressant d'étudier dans l'avenir à plus grande échelle (et sur une durée allant jusqu'à trois ans après le jury) ce que deviennent l'ensemble des candidates en validation partielle.

ANNEXE

1- Questionnaire candidat.es

Résumé

96 candidates au Diplômes d'Etat d'Aide soignante par la Validation des acquis de l'expérience, ayant bénéficié d'un entretien Conseil Post jury VAE (financé par la DRDJSCS – certificateur) ont bien voulu répondre à un questionnaire par téléphone. Elles ont pu exprimer leurs difficultés sur certains domaines de compétences, leur souhait de poursuivre plutôt en VAE, l'importance de ce temps de conseil après une validation partielle. Au final, quel que soit l'antériorité de leur projet plus de 44 % ont déjà pu valider leur DEAS soit environ 10 points au dessus des moyennes régionales. La formation partielle pour terminer ce parcours reste malgré tout une option favorable, mais si les Instituts de formation des aides soignantes savent accueillir ces parcours, les financements ont du mal à garantir que l'engagement dans la VAE se termine bien par l'obtention du diplôme.

AVAETSS, 20 rue de la Claire, 69009 LYON. www.avaetss.com 04 37 65 33 58

AVAETSS Un réseau proche de chez vous



FASE CONSULTÉ SAS ZA des Portes du Beaujolais, 58 impasse de la pépinière, 69240 THIZY-les-BOURGS
06 10 10 26 88

Enquête financée par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes